

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00334

Numéro SIREN : 827 494 105

Nom ou dénomination : 3L INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 11544

3L INVEST
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 240 100 euros
Siège social : Résidence La Perle – Appt 23 – ZAC Etang Z’Abricot
97200 FORT DE FRANCE
827 494 105 RCS FORT DE FRANCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le premier octobre,
A quinze heures,

Au siège social à Fort-de-France,

Le soussigné Monsieur FACELINA Jean-Yves, associé unique de la société 3L INVEST, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 240 100 euros,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un commissaire aux comptes dans le cadre d'une mission complémentaire de certification des comptes 2022,
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant à compter de l'exercice 2023;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide de nommer dans le cadre d'une mission complémentaire de certification des comptes 2022 :

M. Roger Vigilant JAKOU, ayant le siège de son activité sis 1490 Chemin Glycéria, 97232 LE LAMENTIN

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer :

- M. Roger Vigilant JAKOU, ayant le siège de son activité sis 1490 Chemin Glycéria, 97232 LE LAMENTIN, en tant que commissaire aux comptes titulaire.
- M. LELIN Olivier, ayant le siège de son activité sis Grand Case, 97232 LE LAMENTIN, en tant que commissaire aux comptes suppléant.

pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

M. Roger Vigilant JAKOU, Commissaire aux comptes titulaire et M. LELIN Olivier Commissaire aux comptes suppléant, ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient leur nomination et que rien ne s'y opposait.

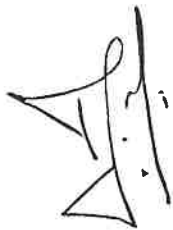


TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur FACELINA Jean-Yves
Associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Facelina', written over a faint, stylized graphic element that resembles a triangle or a stylized letter 'A'.